

Image not found or type unknown



Pénalité sur remboursement

Par **bai570**, le **26/01/2009** à **09:36**

Bonjour,
Je me suis fait voler ma voiture sur la voie publique devant mon travail. J'avais déclaré un lieu fixe de travail sur mon contrat, mais en changeant de lieu de travail je ne l'avais pas déclaré à mon assurance. Le service indemnisation me déclare 40 jours après le sinistre que j'aurais une pénalité, mais n'est pas en mesure de me dire combien. Est-ce légal, et avez-vous une idée de la pénalité, est-ce un % sur la franchise, un montant forfaitaire? Compagnie Eurofil.
Merci d'avance.